

**Assemblée générale**

Distr. générale
21 octobre 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Point 93 d) de l'ordre du jour

**Développement durable et coopération économique internationale :
relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique
internationale pour le développement par le partenariat**

**Résumé par le Président de l'Assemblée générale
du dialogue de haut niveau sur le thème
des répercussions sociales et économiques de la mondialisation
et de l'interdépendance, et de leurs implications politiques**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Aperçu général	1-7	2
II. Résumé des séances intergouvernementales	8-26	3
III. Résumé des réunions-débats informelles	27-36	5
IV. Conclusions	37	7
V. Propositions et suggestions formulées par les délégations	38-46	7

I. Aperçu général

1. L'Assemblée générale a tenu, les 17 et 18 septembre 1998, une réunion de haut niveau de deux jours consacrée à la relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat. Cette réunion s'est avérée fructueuse, révélatrice et extrêmement opportune dans la conjoncture économique internationale actuelle. Ce dialogue a marqué une nouvelle étape encourageante dans les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir la coopération multilatérale sur des questions d'importance vitale pour tous les pays.

2. Tout d'abord, l'opportunité et l'utilité de ce dialogue ont été reconnues par tous. Conçu il y a quelque temps, lorsque la mondialisation était en général considérée avec espoir et optimisme, ce dialogue sur les répercussions sociales et économiques de la mondialisation et de la libéralisation a acquis une urgence et une importance nouvelles du fait de la grave crise économique actuelle et de ses désastreuses conséquences sociales.

3. Deuxièmement, le dialogue s'est déroulé dans un nouvel esprit de partenariat fondé sur l'intérêt et l'avantage mutuels. Il a donné lieu à des échanges exceptionnellement francs, constructifs et coopératifs entre des décideurs pleinement conscients du fait que des actions concertées au niveau international sont indispensables au succès des efforts faits à l'échelon national pour relever les défis de la mondialisation. Un réel désir de comprendre le point de vue d'autrui, joint à une sincère détermination à étudier les moyens de traiter les problèmes multidimensionnels résultant de la mondialisation ont suscité le climat de compréhension requis pour un débat fructueux sur le sujet complexe, parfois contradictoire et, pour beaucoup, pénible que constituent les répercussions sociales et économiques de la mondialisation. De nombreux participants ont manifesté une communauté d'intérêts qui a permis de dégager une encourageante convergence de points de vue sur un certain nombre de questions.

4. Troisièmement, les débats ont été bien étayés, analytiques et pragmatiques. Ils ont suscité une vaste gamme de propositions et d'idées qui pourront s'avérer précieuses. La déclaration liminaire du Président de l'Assemblée générale, l'allocation du Secrétaire général à la séance plénière de clôture et la déclaration de la Vice-Secrétaire générale au début du débat ont permis d'orienter le dialogue et de guider son déroulement.

5. Enfin et surtout, la réunion a été organisée selon une formule novatrice unique dans les travaux de l'Assemblée générale, puisqu'elle a conjugué de manière créatrice une

série d'activités variées : un débat en séance plénière au cours duquel les délégations ont exposé la position de leurs pays respectifs; deux tables rondes ministérielles sur les réactions nationales et internationales à la mondialisation, qui ont donné lieu à des échanges de vues stimulants et fructueux sur des aspects essentiels de l'expérience acquise et des politiques adoptées aux deux niveaux précités; et deux réunions-débats informelles rassemblant des représentants du secteur privé, du monde universitaire, des syndicats et de la société civile dans son ensemble, qui ont fait bénéficier la discussion de leurs connaissances, de leurs compétences, et de leurs perspectives diverses. La participation active d'organismes des Nations Unies comme le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), ainsi que des institutions de Bretton Woods, a sensiblement enrichi le contenu des analyses et des recommandations et leur a conféré un caractère exhaustif. La question vaste et complexe de la mondialisation et de ses conséquences sociales et économiques ainsi que des réponses politiques requises a donc pu être traitée dans un grand nombre d'optiques différentes.

6. Les idées maîtresses de ce débat de deux jours peuvent se résumer comme suit. Tout d'abord, la mondialisation est un processus irréversible et non pas un choix. C'est une force positive et non pas un mal, mais elle est également aveugle et doit par conséquent être soigneusement maîtrisée. Deuxièmement, les efforts déployés à l'échelle nationale pour relever les défis de la mondialisation, en particulier le renforcement des institutions, sont nécessaires mais non suffisants. Une action à l'échelle mondiale, faisant intervenir les institutions multilatérales ainsi que les grandes économies du monde, est impérative. Troisièmement, il faut dépasser le statu quo, en particulier en réformant la structure actuelle du système financier international pour améliorer sa transparence, préciser ses responsabilités et accroître son caractère participatif. Quatrièmement, la mondialisation est un processus multidimensionnel mettant en jeu de nombreux acteurs. Pour traiter efficacement la question de la participation sans exclusion, il s'impose de promouvoir une éthique civile à l'échelle mondiale qui permettra de définir des règles pour faire en sorte que la mondialisation profite à tous, y compris à ceux qui sont actuellement exclus. Cinquièmement, en raison de son universalité et de son vaste mandat, l'Organisation des Nations Unies est l'instance la mieux placée pour définir les principes et les normes nécessaires pour exploiter le potentiel de la mondialisation et promouvoir un dialogue

général sur la mondialisation s'articulant autour du concept d'«intendance mondiale».

7. On a noté que le dialogue de haut niveau était la dernière en date d'une série de manifestations novatrices qui se sont déroulées à l'Organisation des Nations Unies en 1998. La réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods du 18 avril 1998, la session de fond de 1998 du Conseil, en particulier son débat de haut niveau, et le dialogue de haut niveau de deux jours de l'Assemblée générale sur la mondialisation ont démontré de façon éclatante que l'Organisation des Nations Unies est en situation unique pour pouvoir convoquer presque toutes, sinon toutes, les parties directement intéressées par ces questions d'importance mondiale essentielle et les impliquer dans des interactions fructueuses et constructives.

II. Résumé des séances intergouvernementales

8. Le dialogue de haut niveau de deux jours sur le thème général des répercussions économiques et sociales de la mondialisation et de l'interdépendance et de leurs incidences politiques s'est ouvert par des déclarations du Président de l'Assemblée générale et de la Vice-Secrétaire générale; une quarantaine d'orateurs, dont des ministres et des hauts fonctionnaires, ont ensuite pris la parole. Le deuxième jour ont eu lieu deux tables rondes ministérielles et une séance plénière de clôture. Les débats ont été marqués par un climat positif et par la recherche de solutions constructives.

9. Les participants ont exprimé leurs vues sur les grandes questions exposées ci-après.

10. La mondialisation a été jugée inévitable. Elle est induite par la technologie et les marchés. Cependant, ce n'est pas une force de la nature mais bien plutôt le résultat de processus déclenchés par l'homme, et elle doit être réglée de manière à servir l'humanité. À cette fin, il importe qu'elle soit soigneusement gérée tant par les pays, à l'échelon national, que dans le cadre de la coopération internationale.

11. La mondialisation facilite une meilleure répartition mondiale des ressources, stimule la croissance et améliore le niveau de vie. Mais ce n'est pas un processus sans heurts ni sans douleur. Pour mieux s'intégrer dans l'économie mondiale, les pays doivent adopter des politiques macroéconomiques rationnelles et mettre en place des cadres institutionnels et juridiques efficaces ainsi que les infrastructures physiques et humaines requises. C'est aux pays en développement qu'il incombe essentiellement de satisfaire à ces conditions sur leur

territoire national, mais l'appui international revêt une importance essentielle pour le succès de leurs efforts.

12. Bien que des acquis importants aient été obtenus grâce à la mondialisation et au succès des efforts de développement, la mondialisation et l'évolution technique ont accru les incertitudes et les risques du fait surtout des effets de contagion. Les disparités de revenus entre les pays et au sein de ceux-ci ont continué à s'accroître. On estime souvent que le rythme rapide de la mondialisation s'accompagne d'une frustration croissante chez les gouvernements, qui ont le sentiment d'avoir quelque peu perdu la maîtrise de leurs économies ou de leur société. Cela est particulièrement vrai des économies qui doivent faire face à des retraits soudains de capitaux provoqués par l'évolution rapide des conditions du marché.

13. La marginalisation de certains pays et de certaines couches de la population et les questions de disparité et d'injustice ont reçu beaucoup d'attention. Pour certains pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays d'Afrique, les coûts de la mondialisation semblent parfois l'emporter sur ses avantages. Les conséquences sociales désastreuses de la crise financière actuelle, notamment le chômage massif, la régression des services d'éducation et de santé et l'accroissement de la pauvreté dans les pays touchés, ont suscité de vives préoccupations.

14. Les gouvernements ne devraient pas réagir de manière excessive ni se réfugier dans l'isolement ou l'autarcie; ils devraient au contraire maintenir l'ouverture de leur économie, se concentrer sur les mesures qu'ils peuvent prendre pour renforcer les institutions et structures, et coopérer pour stimuler l'économie mondiale et stabiliser les marchés financiers. Parmi les mesures nationales permettant de faire face à la mondialisation, on a relevé en particulier les suivantes : le renforcement, à titre prioritaire, des institutions financières; la nécessité de s'attaquer à la dette du secteur privé; l'urgence d'une restructuration de l'économie par le biais d'interventions dans les situations de monopole; la promotion d'une bonne gestion des affaires publiques grâce à une plus grande transparence et à l'élimination de la corruption.

15. Les tentatives faites pour inverser le processus de mondialisation afin d'en maîtriser les manifestations négatives, telles que la volatilité des flux de capitaux à court terme, risquent de prolonger ou d'exacerber les problèmes, en augmentant les coûts au lieu de les limiter. Il y a lieu d'agir sur les causes institutionnelles des problèmes qui sont à l'origine des sorties de capitaux. Pour redonner confiance aux investisseurs, tant nationaux qu'étrangers, et pour réduire la volatilité des flux financiers, il conviendrait de remédier aux

contraintes d'ordre institutionnel qui sont généralement associées à des marchés de capitaux faibles et à des réglementations insuffisantes.

16. Pour affronter les conséquences négatives de la mondialisation, il faut mettre en oeuvre une stratégie associant des mesures nationales et internationales. Il importe de reconnaître que lorsqu'un pays est en crise, c'est à lui principalement qu'il incombe de trouver la solution à ses problèmes de développement. Les dispositions prises à l'échelle nationale comportent en général un ensemble de mesures offensives visant à tirer parti de la mondialisation et de mesures défensives visant à réduire au minimum les risques qui peuvent s'y attacher. À l'heure actuelle, de nombreux pays en développement peuvent être tentés de privilégier la réaction défensive, mais la solution passe probablement par l'adoption d'un dosage équilibré des deux types de mesures. Les dispositions prises à l'échelle nationale pour faire face aux coûts de la mondialisation doivent bénéficier d'une assistance internationale adéquate et d'un meilleur environnement extérieur.

17. À la différence du passé, les problèmes qui se sont fait jour ne résultent pas de déséquilibres de la balance des opérations courantes mais de bouleversements soudains du compte des opérations en capital. En outre, les montants en jeu sont d'une telle ampleur que les institutions financières internationales se sont trouvées submergées en dépit d'un appui bilatéral supplémentaire énergique de la part de nombreux pays. Prévoir des ressources d'un montant suffisant pour anticiper et prévenir les crises futures demeure donc une importante tâche collective. Il faut prendre en considération la notion de risque moral pour assurer le bien-fondé des décisions prises en matière de prêts.

18. Le rythme et l'échelonnement des mesures de libéralisation des flux de capitaux devraient être déterminés par chaque pays compte tenu de ses conditions et besoins propres. L'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods devraient collaborer pour appuyer les efforts nationaux. Pour remédier aux incidences négatives de la mondialisation, les États ont notamment la possibilité de procéder par étapes à la libéralisation des marchés des capitaux. Avant d'opter en faveur de la libéralisation intégrale de ces marchés, il est important de s'assurer que les infrastructures juridiques et financières requises pour faire face au processus de croissance sont bien en place. Il n'existe non pas un modèle unique de libéralisation, mais divers modèles qui peuvent convenir suivant le stade de développement. Les réformes financières des pays en développement n'ont parfois été envisagées que sous l'angle de la libéralisation des marchés. En fait, les réformes financières exigent aussi l'adoption d'une nouvelle réglementation des marchés qui permette d'anticiper les conséquences négatives des nou-

veaux défis. De même, un pays plongé dans une grave crise financière pourrait avoir recours à un contrôle temporaire des flux de capitaux à court terme.

19. Les autorités nationales doivent s'employer à remédier aux défaillances des marchés, mais cela ne leur permettra de surmonter les crises que si les grandes puissances économiques et les institutions multilatérales réagissent dans le sens voulu. Il faut écarter la menace d'une spirale déflationniste mondiale et ne pas laisser les turbulences financières actuelles se transformer en récession économique mondiale. Des mesures rapides et énergiques doivent être prises d'urgence pour lutter contre cette éventualité. On a souligné qu'une assistance internationale accrue et soutenue était essentielle. Un dialogue reposant sur la compréhension mutuelle et le partage des responsabilités s'impose.

20. Il faut revoir l'architecture du système financier international. Les caractéristiques essentielles de ce système devraient être la transparence, la responsabilité et la participation à tous les niveaux – national, régional et international. Vu la volatilité des marchés financiers et de la main-d'oeuvre, la nécessité d'une réglementation et d'une surveillance est évidente, mais les institutions qui devraient être chargées de cette supervision ne sont manifestement pas encore en mesure de relever les défis de la mondialisation. C'est pourquoi des mesures énergiques s'imposent de toute urgence pour accélérer le renforcement des institutions.

21. Un système commercial transparent et fondé sur des règles est essentiel pour que tous puissent, dans des conditions d'égalité, tirer parti des avantages de la mondialisation. De grands progrès ont été accomplis dans le domaine de la libéralisation des échanges depuis la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), mais d'importants obstacles limitent encore l'accès aux marchés. Or, pour l'Afrique et les pays les moins avancés qui risquent d'être marginalisés, la liberté d'accès aux marchés est indispensable. Les pays marginalisés sont ceux qui ont le plus besoin du commerce, de l'investissement et de la croissance que peut offrir la mondialisation. Lors du débat de haut niveau de 1998 du Conseil économique et social, la nécessité d'un système commercial plus sûr et plus large a été examinée. Il s'impose d'élaborer un ensemble cohérent de nouvelles mesures dans le domaine de la libéralisation des échanges.

22. Si les flux de capitaux privés se sont accrus de manière spectaculaire, ils ne sauraient remplacer l'aide publique au développement (APD). Il faut améliorer le volume et la qualité de l'APD. Un accroissement de cette aide est essentiel à l'appui des efforts déployés à l'échelon national pour mettre en place des filets de protection sociale et venir en aide aux couches les plus pauvres et les plus vulnérables de la société.

Des mesures plus énergiques d'allégement de la dette sont également nécessaires. L'octroi, par les institutions financières internationales, d'un montant accru de prêts à long terme à des conditions commerciales pourrait constituer un facteur de stabilisation. Les soldes excédentaires des balances des paiements pourraient être recyclés sous forme de prêts non conditionnels et d'aide humanitaire.

23. La mondialisation n'est pas uniquement un processus économique; elle doit s'insérer dans le contexte social et politique approprié. La cohésion sociale et le contrat social sont, a-t-on estimé, gravement menacés. La recherche à tout prix, au nom de la mondialisation, d'une libéralisation portant non seulement sur les flux de capitaux et les échanges commerciaux mais englobant également la privatisation des mesures sociales, fragilise la solidarité sociale. L'abandon progressif de programmes sociaux universels au profit de filets de protection sociale destinés aux couches pauvres et marginalisées a été considéré par certains comme une tendance peu souhaitable.

24. La répartition asymétrique des avantages et des dangers découlant de la mondialisation justifie la conclusion entre pays en développement et pays développés d'un nouveau contrat fondé sur une solidarité authentique et sur un réel partage des responsabilités de nature à permettre à tous les pays, dans des conditions d'égalité, de tirer pleinement parti de ce processus. L'un des aspects essentiels de ce contrat devrait être la vision commune d'une croissance et d'un développement universels profitant à tous les pays et à tous les hommes.

25. L'un des grands problèmes que doivent résoudre les dirigeants politiques consiste à concilier les politiques et mesures prises pour agir sur les marchés financiers avec les stratégies d'élimination de la pauvreté. La lutte contre la pauvreté, la surpopulation et la dégradation de l'environnement est essentielle pour réaliser les objectifs et engagements souscrits lors des grandes conférences des Nations Unies. D'après le *Rapport mondial sur le développement humain* du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les ressources disponibles sont suffisantes pour éliminer la pauvreté. Toutefois, la volonté politique d'honorer les engagements nationaux et internationaux déjà souscrits ne doit pas faire défaut.

26. Une mondialisation induite par les lois du marché n'assurera ni la justice ni le progrès social. D'importants efforts concertés sont nécessaires de la part de tous les membres de la communauté internationale pour fixer les normes d'une mondialisation réellement orientée sur le développement humain. Il faut élaborer des réponses communes à partir de valeurs communes exprimant les grandes

aspirations de notre société mondiale. L'Organisation des Nations Unies se doit d'assumer le rôle de chef de file sur le plan doctrinal et d'établir la liste des valeurs à retenir pour la mondialisation.

III. Résumé des réunions-débats informelles

27. Deux réunions-débats informelles ont été organisées, l'une sur l'impact économique de la mondialisation et l'autre sur son impact social. Huit participants originaires de régions géographiques très diverses ont présenté leurs analyses qui reflétaient les points de vue de protagonistes n'appartenant pas aux milieux gouvernementaux (secteur privé, milieux universitaires, parlementaires, syndicats). Les points saillants du débat sont résumés ci-après.

28. La mondialisation signifie l'interdépendance croissante des pays, dont chacun juge de plus en plus utile de partager une partie de son ancien pouvoir de décision avec d'autres sur une base de réciprocité et dans le cadre d'organisations internationales établies. Cette tendance est induite par de fortes motivations économiques, étant donné les avantages qui peuvent être obtenus par d'autres pays en échange de concessions équivalentes et par les progrès rapides de la technologie, en particulier dans les secteurs des télécommunications et des transports.

29. La libéralisation des échanges et des investissements a été la caractéristique de la mondialisation pendant les dernières décennies, et a permis d'accélérer la croissance économique. La viabilité de la croissance doit être évaluée non pas uniquement en fonction de ses répercussions sur l'emploi ou sur l'environnement, mais également dans le contexte de l'instabilité financière. Il ne faut pas envisager les phénomènes associés à la mondialisation du seul point de vue de leur impact sur les flux de capitaux et de biens de capital; il faut également tenir compte de leurs effets sur les ressources humaines et naturelles, ainsi que sur la souveraineté nationale et la diversité culturelle, notamment aux niveaux local et communautaire.

30. Il existe, par ailleurs, des problèmes et des risques associés à la mondialisation, notamment les suivants :

a) Les différents types de flux de capitaux (investissements étrangers directs, placements en valeurs de portefeuille, emprunts, etc.) produisent des avantages de types très différents. En fait, les placements en valeurs de portefeuille à court terme entraînent une augmentation de la volatilité et constituent un danger pour la balance nationale des paiements et les marchés des devises étrangères;

b) Les flux de capitaux privés sont extrêmement concentrés et certains pays en sont pratiquement exclus;

c) Les apports excessifs de capitaux peuvent entraîner des problèmes tels que la revalorisation de la monnaie, la hausse des prix des biens, l'accroissement de la masse monétaire et, ultérieurement, des pressions inflationnistes.

31. L'un des principaux problèmes de la mondialisation provient de ce que les pays n'ont pas tous également accès aux marchés mondiaux. Les apports de capitaux et les transferts de technologie ne profitent pas nécessairement autant aux pays en développement qu'aux pays développés, à moins qu'ils ne s'accompagnent d'autres éléments de la fonction de production. La principale raison en est l'inadaptation actuelle des institutions et des capacités de gestion dans les pays en développement. Leur renforcement prendra du temps.

32. Une leçon à tirer de la volatilité des marchés des capitaux est qu'il ne faut pas confondre libéralisation des échanges et libéralisation des flux de capitaux. La liberté de circulation des capitaux ne doit pas être autorisée avant que les institutions nationales ne soient prêtes, et un certain nombre de mesures peuvent être prises pour réduire la mobilité des capitaux dans une économie émergente. Cette libéralisation doit être compatible avec les systèmes économiques nationaux. En faisant en matière de libéralisation des efforts excessifs, un pays en développement risque d'accroître sa propre vulnérabilité.

33. Les mesures visant à contrôler l'instabilité des mouvements de capitaux peuvent être prises à différents niveaux :

a) Dans les pays eux-mêmes, l'adaptation au processus de mondialisation exige l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire. Les pays importateurs de capitaux doivent réduire au minimum les risques et l'instabilité internes associés aux flux de capitaux. Le protectionnisme et l'isolationnisme ne constituent pas des réponses valables aux défis de la mondialisation. Mieux vaut s'attaquer aux problèmes à la source. Les pays touchés par des crises financières associées à des déséquilibres financiers intérieurs devraient rectifier ces déséquilibres (importants déficits budgétaires, mauvais fonctionnement du secteur bancaire lié à l'absence de réglementation spécifique, rigidités des taux de change). Les pays en développement, en particulier, doivent accélérer la réforme de leurs institutions intérieures;

b) Il importe également de renforcer la décentralisation des processus économiques aux niveaux tant régional que local au sein des pays, en vue d'aider les capacités locales à mieux tirer parti des avantages de la globalisation et de réduire au minimum les effets des crises;

c) Un système mondial d'appui, de coopération et de collaboration entre les pays est nécessaire pour réduire les risques systémiques. Il est important de mettre au point, au sein des institutions multilatérales, des mécanismes de coopération et de coordination internationales chargés de contrôler certains processus économiques mondiaux surtout en ce qui concerne le système financier. Il s'impose non seulement d'adopter un système d'alerte rapide, mais également d'assurer la transparence des marchés, étant donné que les changements qui interviennent dans un pays se répercutent immédiatement dans d'autres parties du monde. Les mesures comprennent des initiatives d'intégration régionale et de renforcement des institutions internationales, comme celles du système des Nations Unies, notamment le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la Banque mondiale. Il n'est pas nécessaire de créer de nouvelles organisations internationales, mais il faut, par contre, réformer résolument celles qui existent déjà (comme le FMI) en adaptant leurs objectifs et leurs politiques en vue d'accroître leur efficacité et de tenir compte des effets à long terme de l'instabilité financière;

d) Les gouvernements devraient s'employer à améliorer l'environnement offert par leurs pays aux investissements étrangers directs. Il est également essentiel de coordonner les politiques nationales, surtout les politiques financières, pour décourager les flux de capitaux attirés uniquement par des différences de régime fiscal.

34. Les crises récentes ont démontré que l'existence d'un marché mondial ne suffit pas à elle seule à garantir la stabilité et l'ordre. Pour que la mondialisation profite à tous, il faut améliorer les institutions nationales et internationales et renforcer la capacité de gestion des marchés. Cela signifie que la mondialisation ne doit plus être un processus spontané guidé uniquement par le profit. Elle exige également autre chose qu'une action de la part des pays en développement pour résoudre leurs problèmes internes : il faut une intervention de mécanismes publics mondiaux comme les organisations internationales pour apporter une assistance et fixer des règles qui permettent de compenser les désavantages dont souffrent les pays en développement. La mondialisation requiert donc une forme satisfaisante de gestion à l'échelle mondiale. Une action de grande envergure devrait être lancée au niveau international pour optimiser les possibilités et réduire au minimum les incertitudes. Il faudrait tout particulièrement surveiller les flux de capitaux pour éviter que le marché financier mondial ne devienne un «casino financier mondial».

35. Les organisations internationales devraient, dans le cadre de réformes internes, se doter de mécanismes d'alerte rapide, d'évaluation des risques et de gestion de la spéculation.

tion, dans l'intérêt des pays membres, en particulier des pays les moins avancés. Elles devraient également accroître leur soutien aux réformes institutionnelles dans les pays en développement.

36. L'impact d'Internet et des nouvelles technologies de l'information démontre que les processus de mondialisation dans ce domaine confisquent le pouvoir des pays où l'infrastructure de l'information est technologiquement moins développée au profit de transnationales ayant la capacité de rassembler, d'interpréter et d'utiliser de vastes sources d'information. Certains organismes des Nations Unies (comme l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Union internationale des télécommunications (UIT) et la Banque mondiale) peuvent aider les régions du monde les moins développées à tirer parti de la révolution de l'information actuellement en cours.

IV. Conclusions

37. À l'issue de la réunion de deux jours, les participants sont en général convenus que le débat de haut niveau avait clairement démontré l'utilité et la valeur d'un dialogue opportun et global, mené dans un esprit constructif et coopératif avec la participation de ministres, sur un aspect hautement critique de la mondialisation qui touche l'ensemble de l'humanité. Tous ont exprimé le vœu de poursuivre ce dialogue politique en vue de définir une position cohérente et efficace face aux chances offertes et aux défis posés par la mondialisation. L'Assemblée générale évaluera le bilan de la réunion de haut niveau et décidera du suivi approprié.

V. Propositions et suggestions formulées par les délégations

38. Au cours du dialogue, les délégations ont formulé un certain nombre de propositions concernant les mesures à prendre pour traiter les questions soulevées lors de la réunion.

39. De nombreuses délégations se sont prononcées en faveur de l'élaboration d'une réglementation raisonnable mais efficace des marchés monétaires internationaux pour accroître l'ouverture et la transparence. Il a également été suggéré d'envisager de créer un mécanisme de nature à atténuer l'imprévisibilité et les effets néfastes de la mondialisation et à garantir que les possibilités qu'elle offre soient également accessibles à tous les pays. Un tel mécanisme devrait être capable de surveiller et de contrôler les marchés des capitaux et les transactions financières internationales. À cet égard, une étude approfondie du système financier et monétaire

mondial dans la perspective des besoins du développement a été considérée comme essentielle.

40. Une délégation a fait valoir qu'il fallait s'attaquer aux aspects négatifs de la mondialisation en appliquant les principes de la nouvelle stratégie de développement qui est fondée sur la notion de partenariat entre pays bénéficiaires et pays donateurs, et selon laquelle le processus de développement est la responsabilité des pays en développement. Une autre délégation a souligné la nécessité de poursuivre la concertation pour attaquer avec une vigueur accrue le triple problème de la pauvreté, de la dégradation de l'environnement et de l'accroissement de la population, tout en veillant à ce que les pays en développement conservent la maîtrise de leur propre développement.

41. Plusieurs orateurs ont souligné l'importance que revêtent des politiques nationales appropriées pour relever les défis de la mondialisation et se sont félicités de la convergence croissante des conceptions quant à ce qui constitue des politiques rationnelles. On a signalé qu'outre de solides paramètres macroéconomiques, un cadre institutionnel et réglementaire judicieux était essentiel et que la dimension sociale, notamment une meilleure répartition des avantages de la croissance, devait constituer une partie intégrante des politiques à mettre au point. À cet égard, on a souligné la nécessité d'aider les pays en développement pauvres à améliorer leurs capacités institutionnelles et de gestion.

42. De nombreuses délégations ont insisté sur la nécessité de renforcer le multilatéralisme. On a fait valoir que la création d'un appareil mondial de gouvernance d'une portée et d'une puissance à la mesure de la mondialisation n'était possible que dans le cadre et sous l'égide d'une Organisation des Nations Unies réformée, démocratisée et en pleine possession des pouvoirs nécessaires. Une délégation a estimé qu'il fallait lancer un dialogue mondial pour réaliser les buts et objectifs de l'Agenda pour le développement (résolution 51/240, annexe de l'Assemblée générale), et qu'une reprise de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale pourrait être consacrée à l'amorce de ce dialogue au niveau ministériel. D'autres orateurs ont déclaré que les réactions communes devaient s'inspirer de valeurs communes traduisant les aspirations plus larges de la société mondiale, et que l'Organisation des Nations Unies était l'unique instance capable de définir les principes et les normes requis pour maîtriser le potentiel de la mondialisation. Une délégation, rappelant la nécessité d'intensifier la coopération internationale pour s'attaquer efficacement aux crises dès leur apparition, a recommandé la création d'un groupe d'examen mutuel qui, travaillant en étroite collaboration avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, assurerait la surveillance renforcée du secteur financier dans tous les pays.

43. On a fait valoir qu'un programme d'action d'urgence de nature à protéger les économies les plus faibles des conséquences des remous économiques mondiaux s'imposait. Les principaux éléments à examiner en priorité pourraient être les suivants : des filets de sécurité, et notamment une assistance d'urgence; un appui à la balance des paiements des pays gravement touchés; une augmentation immédiate du montant de l'APD; une réduction importante et immédiate de la dette extérieure et la poursuite intensive des efforts entrepris pour réduire de manière décisive l'endettement des pays les moins avancés; des mesures compensatoires pour pallier l'insuffisance des recettes d'exportation des produits primaires et la diminution des transferts de fonds; et la levée immédiate des obstacles au commerce touchant les pays les moins avancés.

44. Une délégation a recommandé les mesures suivantes : une collaboration des pays industrialisés visant à relancer la croissance économique; l'allègement des dettes des entreprises du secteur privé dans les pays touchés par la crise; le doublement de l'appui accordé par la Banque mondiale aux programmes de filets de protection sociale; l'utilisation du Mécanisme de financement d'urgence de 15 milliards de dollars des États-Unis du FMI pour prévenir toute nouvelle panique financière; la poursuite de l'ouverture des marchés pour développer les échanges assortie de garanties pour la main-d'oeuvre et l'environnement; et la convocation d'une réunion des ministres des finances et des directeurs des banques centrales des pays du G-7 et des pays à économie émergente afin de rechercher les moyens de revoir les mécanismes financiers internationaux pour relever les défis actuels.

45. De nombreux orateurs ont souligné qu'il était urgent de repenser la structure des institutions financières internationales existantes. On a recommandé, par exemple, d'en faire progressivement des instruments plus efficaces de stabilisation du système financier mondial, de réglementation des flux financiers internationaux et d'application de mesures de prévention des crises, notamment en mettant au point (à l'exemple de l'OMC) des règles et normes de conduite internationales applicables aux opérateurs des marchés financiers et en vérifiant l'application. D'autres orateurs ont souligné la nécessité de mieux réglementer et superviser le système financier dans tous les pays, en fonction d'un ensemble commun de normes et de critères, ainsi que d'améliorer l'information et la transparence et de renforcer l'efficacité de la surveillance. Certains problèmes n'étaient cependant pas encore résolus, dont celui d'assurer cette surveillance de manière plus égalitaire, c'est-à-dire en ne la limitant pas au système financier des pays bénéficiaires mais en contrôlant aussi les institutions financières des pays exportateurs de

capitaux. On a enfin souligné la nécessité de renforcer la capacité du FMI de servir de prêteur de dernier recours.

46. Plusieurs orateurs ont réaffirmé leur appui à la proposition tendant à convoquer une conférence internationale sur le financement du développement.